

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2021

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

MME FASSOLA FREDERIQUE
MME FASSOLA FREDERIQUE
22 RUE MICHEL CHEVALIER
87100 LIMOGES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1946204292494

Référence du document : 22 B3 5856228 76
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
22 RUE MICHEL CHEVALIER
87100 LIMOGES

Numéro FIP 870 67 43 5736237789 4
Numéro d'ordre : 2
Date d'établissement : 20/05/2022

Somme qui vous est remboursée

29,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 43 763
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Détail des revenus				
Salaires.....	44323		3036	
Droits d'auteur et fonctionnaires chercheurs.....	517			
Total des salaires et assimilés ²	44840		3036	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4484			
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	40356		2588	42944
Revenu brut global.....				42944
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				42944
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	819
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				
Décote.....				- 1350
Impôt avant réductions d'impôt.....				1171
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré	2	Montant retenue	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				366
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 366
Impôt proportionnel.....				+ 105
Impôt total avant crédits d'impôt.....				910
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré		Montant retenue	
Dépenses pour la transition énergétique de l'habitation principale.....	105		105	- 105
Montant du crédit d'impôt calculé.....	3800			
Cotisations syndicales.....	340		340	- 40
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 224
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				541
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus			CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴			1	1
BASE IMPOSABLE.....			1	1
Taux de l'imposition		9,70%		7,50%
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
V						2			3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

Montant de l'imposition.....	0	0
------------------------------	---	---

Total des prélèvements sociaux nets.....	0
---	----------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :	541
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....	- 704
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....	+ 134

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....	- 29
--	-------------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....	29
---	----

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....	43763
---	--------------

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	818
--	-----

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....	Déclar. 1 16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253